



Église catholique et universalisme

Par Didier Vanhoutte, le 18 janvier 2022

La presse française et le monde associatif ont été mis en émoi par l'annonce de la part de *Monasphère* et de la *Communauté de l'Emmanuel* de leur décision (des moyens financiers ayant été réunis) de créer en Touraine (L'Île-Bouchard) une sorte de lotissement quasi réservé aux chrétiens de tendance charismatique de l'organisation. On a aussi informé l'opinion que nombre d'entre eux s'étaient déjà portés acquéreurs de propriétés, à proximité de l'église et d'un lieu de pèlerinage dédié à la Vierge, à la suite « d'apparitions » en 1947. Cet « entre-soi » en formation de fidèles ritualistes, particulièrement friands de pratiques traditionnelles (messes en latin, adoration du Saint-Sacrement, récitation du chapelet, respect rigoureux de la dogmatique catholique, entre autres) a été un choc pour de nombreux Bouchardais, mais aussi pour d'autres habitants de la région. La nouvelle s'est aussi répandue à l'échelon national et a commencé à faire du bruit dans le Landerneau.

Pour quelles raisons ?

Le premier degré de l'explication se situe évidemment au niveau territorial. Voir ainsi des « citoyens » de même tendance, religieuse ou autre, non dénués de moyens, « s'approprier » une partie d'une commune ne peut laisser le voisinage indifférent. Il est arrivé que d'autres communes, ailleurs, se soient arrangées pour avoir une « sociologie » homogène. Souvenons-nous, par exemple, du refus de quelques-unes, même en étant lourdement pénalisées, de développer la construction de HLM (ainsi Neuilly, ville dont un ancien Président de la République fut maire...).

Cette situation semble, de fait, en contradiction avec le mixage de principe de la République. Nous sommes habitués, peut-être hélas, à observer l'embourgeoisement de certaines villes, de certains quartiers, l'appauvrissement sidérant d'autres. Ces quartiers ou ces communes pauvres voient évidemment s'intensifier la présence de classes sociales dépourvues de moyens à cause d'autres particularités, par exemple leur origine ethnique, ou professionnelle, voire religieuse...

La surprise vient de ce que c'est effectivement la même chose qui se produit ici, mais dans l'autre sens. De « bons chrétiens », comme on dit, vont retourner à la campagne, celle de cette « bonne vieille France » rurale où se trouvent nos racines... Ils vont s'installer près d'une vieille église, près de laquelle la « Vierge Marie » est apparue à des enfants, comme à Lourdes (une des villes françaises les plus connues à l'étranger, qui est même devenue un prénom dans les pays hispanophones). Mais au XXe siècle (1947) ! Ils vont surtout recréer, géographiquement recentrée, une « communauté », alors qu'ils sont ailleurs dispersés au hasard d'un habitat disséminé.

L'aspect anodin de la démarche au point de départ prend là une tout autre dimension. De quelle stratégie s'agit-il au fond ? Sommes-nous seulement devant une initiative « bon enfant

», devant une « agence immobilière » qui a juste trouvé un excellent moyen de réunir une clientèle un peu perdue ? Il faut, à ce point de notre analyse, examiner avec un peu de précision les origines des personnes qui se sont lancées dans ce genre d'aventure.

Damien Thomas et Charles Wattebled sont deux trentenaires formés aux techniques commerciales, qui se considèrent comme des « entrepreneurs de Dieu ». Ils ont fondé « Monasphère » (vous voyez, le « monastère » n'est pas loin), entreprise immobilière qui envisage des projets immobiliers à proximité de sanctuaires, d'abbayes, de hauts lieux de la « foi catholique ». Comme l'exprime Damien Thomas, « ce projet rejoint des aspirations de vie désormais largement partagées dans la 'cathosphère' ».

Ils sont soutenus par l'investisseur Pierre-Edouard Stérin, leur troisième associé. Ce dernier, plus âgé (47 ans), est une des grandes fortunes françaises (112e) ; il a connu des hauts et des bas dans son ascension sociale, et s'est, selon certains médias, parfois rapproché de mouvements politiques très à droite. De façon plus originale, c'est un fervent catholique, et il vise la « sainteté » (sic)...

C'est là que l'on va atteindre plus précisément le cœur du problème. Quel est donc le vrai lien entre toutes ces personnes, entre tous ces projets, qui doit être aperçu en arrière-plan ? C'est la Communauté de l'Emmanuel.

Fondée en 1972 à Paris, elle a été reconnue par le Saint-Siège en 1992 et est devenue une association publique **internationale** de fidèles de **droit pontifical**. Elle est forte de 11500 membres, répartis sur 60 pays.

Ses statuts, très complexes et complets, en disent long sur la perspective du mouvement. Leur modification en 2017 a été officiellement approuvée par « *Le Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie* » du... Vatican. Le siège du mouvement se trouve néanmoins à Paris, mais son accréditation parvient à être romaine.

Il faut lire la totalité de ces statuts (environ 80 pages), très instructifs, pour « entrevoir » les liens profonds qui lient l'organisation à l'institution catholique centrale. Tirons-en une citation pour en dire l'esprit : « *L'effusion de l'Esprit Saint, l'écoute de la Parole de Dieu, la dévotion à Marie Mère de Dieu, la pratique sacramentelle et liturgique et la communion des états de vie – fondements de la vie communautaire et apostolique – enracinent la Communauté dans la vie même de l'Église.* » Ne pas oublier que le préambule indique dès les premières lignes que la « Communauté » est « *née dans le courant de grâce du Renouveau charismatique catholique* ». Chaque mot compte et mériterait des développements. Et même si les créateurs appartenaient au monde « laïc », au sens catholique du terme, et étaient de nationalité française, on peut aussi lire plus loin que le clergé y a trouvé un rôle essentiel : « *la Congrégation pour le Clergé érige l'Association cléricale de la Communauté de l'Emmanuel, comme Association cléricale publique de droit pontifical* ». Le lien avec Rome est encore plus définitif ici : « *Pour tout ce qui n'est pas mentionné dans les Statuts présents, on se référera au droit canonique en vigueur* ».

Fermons là les guillemets. Nous tiendrons à la disposition de ceux qui désireraient les lire dans leur intégralité les statuts de la Communauté de l'Emmanuel. Mais pourquoi l'Eglise catholique en est-elle revenue là, alors que l'on pouvait penser, surtout après le Concile Vatican II, qu'elle avait enfin réussi à accéder à la modernité ? Tourner le regard vers le passé (un passé observé avec nostalgie ?) s'impose peut-être.

Un peu d'histoire...

Tentons d'être très brefs.

Pendant les trois premiers siècles de son histoire, le christianisme se répand autour du bassin méditerranéen. L'indépendance de ses adeptes par rapport au pouvoir politique, son mode de vie, souvent social, crée un déséquilibre dans l'Empire romain. Des persécutions s'ensuivent parfois. Tout change avec Constantin en 313, et surtout avec Théodose en 380 (Edit de Thessalonique) : le christianisme devient religion officielle de l'Empire, et établit des liens politiques avec le pouvoir, pour prendre ultérieurement l'ascendant sur lui, et affirmer qu'il détient seul la vérité. Si bien qu'au XIe siècle, le pape Grégoire VII déclarera dans les « Dictatus papae » : « L'Eglise romaine n'a jamais erré et n'errera jamais comme en témoigne l'Ecriture » (XXII). On sait tout ce que ce pouvoir absolu entraînera comme tragédies...

Mais surviennent pour finir toute une série d'évolutions et d'événements. « Les Lumières », puis la Révolution française, et un XIXe siècle chaotique, avec des allers-retours qui fracturent la société. Des athées acquièrent une certaine célébrité en France, Auguste Blanqui, Louise Michel. Même Victor Hugo prend le parti de la laïcité (le substantif lui-même ne sera créé qu'ultérieurement). Des clercs rompent avec Rome : l'Abbé Grégoire, qui prend le parti de la Révolution ; Félicité de Lamennais, partisan d'un christianisme sans Eglise, qui devient député, comme Victor Hugo, en 1848 ; Alfred Loisy, excommunié. Marc Sangnier animera, lui, le catholicisme démocratique en participant à la fondation du mouvement Le Sillon, et s'engagera en politique. Disons donc que « l'institution » catholique perd petit à petit la main. Une République au XVIIIe siècle et deux au XIXe ne vont pas lui faciliter les choses. De plus, la IIIe République crée l'école publique, et établit la laïcité en 1905, sans dire son nom.

C'est la fureur au Vatican. Il faudra plus de 50 ans pour qu'il reconnaisse la République française, avec les accords de 1923-24, sur lesquels il y aurait beaucoup à dire. La loi de 1905 établissait la « liberté de conscience ». Un vrai tsunami. Chacun était libre de ses choix de conviction. Les religions étaient écartées de tout pouvoir politique par cette liberté essentielle de la République. Rome refuse la création d'associations diocésaines telles que, comme les autres associations, elles sont définies en 1901. Mais un accord sera trouvé en 1923 : le Vatican nomme les évêques, et chacun préside d'office l'association diocésaine et en désigne tous les membres (ce qui est toujours le cas aujourd'hui). Toute la structure du catholicisme français est donc entre les mains de Rome.

Est-ce le succès ? On le croit. Mais il faut vite déchanter. La structure est debout, mais la pratique religieuse s'effondre. Le Concile Vatican II va-t-il remettre le catholicisme debout ? Des évêques et théologiens français (Marie-Dominique Chenu, Yves Congar) sont appelés à la rescousse, alors qu'on les avait quasi interdits. Un coup de jeune est donné au catholicisme. Mais est-ce que cela va suffire ? Eh bien non. Le clergé quitte la prêtrise en cohorte, se marie. Les « vieux » ne suffisent plus à tenir la boutique. Les scandales des abus sexuels, non encore révélés au grand jour, se multiplient. Il reste l'école catholique ? Oui, mais un peu comme une vitrine vide qui n'a plus de sens autre que celui de servir les classes sociales restées proche du catholicisme traditionnel, ou bien qui trouvent un intérêt égoïste à y mettre leurs enfants.

Alors, en arrière toutes ! Jean-Paul II, puis Benoît XVI sont appelés au secours. Il faut laisser de côté cet Evangile mêlé aux citoyens sur la place publique, et revenir aux vieilles lunes, au sacré, aux rites, au pouvoir des clercs, à une religion telle que la définissait de façon négative Emile Durkheim...

Alors revenons à la « Communauté de l'Emmanuel », ce mouvement charismatique. Définition du Robert ; « *mouvement charismatique : mouvement catholique fondé sur l'oeuvre et les dons de l'Esprit saint* ». Cette communauté, fondée en 1972, est donc un peu le doigt de Dieu sur l'Eglise catholique, destiné à la sortir de l'ornière. Et c'est ainsi, avec beaucoup de modestie (!), qu'elle se considère. La création de « sphères » locales chrétiennes, comme à L'Île-Bouchard, est une stratégie qui ne doit rien au hasard. Il faut, sur le champ de bataille, car c'en est un, conquérir des parcelles, pour pouvoir ensuite les réunir. Le projet, pour l'instant, d'une centaine de tels lieux, en dit long sur la perspective. Il faut redonner à l'Eglise catholique romaine, la seule vraie, les moyens de retrouver son ascendant général sur la société. La laïcité ? une calamité provisoire. Viser un tel but, c'est clairement entrer en conflit avec la loi telle qu'elle est. C'est vouloir l'abattre, au nom de la loi de Dieu.

Y a-t-il une différence fondamentale avec les positions salafistes en ce qui concerne la place que doit avoir Dieu/Allah dans l'organisation sociale ? Pas du tout de façon évidente.

Les choses ne seront sans doute pas si simples que les « charismatiques » le croyaient. Pour commencer, la pratique « religieuse » (conforme à la conception que les traditionalistes ont de ce qu'est « la » religion) continue à s'effriter. Différentes mesures faites par des sociologues établissent la pratique catholique régulière à plus ou moins 2% de la population. C'est très peu. Les grandes manifestations contre l'avortement ou le mariage pour tous ont fait illusion. Par ailleurs, le christianisme n'est pas homogène. Sur sa droite, les évangéliques grignotent le territoire du catholicisme. Et sur sa gauche, des chrétiens progressistes, libertaires, un peu comme Félicité de Lamennais, s'élèvent contre cette « religion » totalement formaliste, en donnant à l'Evangile une tout autre signification. Les liens qu'ils ont établis avec leurs « concitoyens » d'autres convictions, religieuses ou non religieuses, peuvent contribuer à façonner une approche radicalement différente de la spiritualité. Ils se trouvent à leur vraie place dans une société laïque, c'est-à-dire dans laquelle chacun est libre de penser comme il veut et de l'exprimer, une société de laquelle nul ne sera exclu, ni à cause de ses idées ni à cause de son sexe, de son ethnie, de sa culture, de son âge, etc., dans le respect d'une loi qui soit la même pour tous. Une loi qui n'accorderait aucun privilège à une religion ou à une philosophie particulière.